

Extrait du Démocratie & Socialisme

<http://www.democratie-socialisme.fr>

Éditorial de "la lettre de D&S" n°10 - 6 février 2010

Mort de la médecine du travail

?

- D&S, la revue - Les éditos de "la lettre de D&S" -

Date de mise en ligne : dimanche 7 février 2010

Démocratie & Socialisme

Conçue à l'origine comme un magnifique outil de prévention en matière de santé dans les entreprises, la médecine du travail a été délibérément dégradée, décimée, déconsidérée par les employeurs. Le Medef a jugé le moment opportun de lui porter le coup de grâce puisque, après une négociation de février à octobre 2009, devant le refus unanime de tous les syndicats, il a chargé Xavier Darcos de reprendre l'essentiel de son projet.

Les médecins du travail n'assureraient plus le service de santé au travail, remplacés par une nébuleuse « service de santé au travail » (SST). La « pénurie » de médecins du travail sera entérinée puisque infirmiers, personnel médical, médecins de ville, et des IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels) au statut mal défini et non protégé, s'y substitueront. Les visites avec de vrais médecins du travail seront espacées tous les 3 ans « sur demande » et si « l'infirmier en santé au travail évalue le besoin de voir le médecin du travail » dans les « secteurs à risques ».

La visite d'embauche aurait un but de sélection et d'éviction. Une « visite de prévention de la désinsertion professionnelle » pendant l'arrêt de travail serait systématique après 21 jours d'arrêt sous contrôle, bien sûr, de l'employeur. « L'obligation de recherche de reclassement de l'employeur débute avec cette démarche et se termine avec la visite de reprise ». Cela met fin de facto à la protection du salarié pendant son arrêt de travail. Les médecins ne feront plus que de la sélection et de l'éviction et perdront leur rôle de préventeurs. La possibilité de licenciement pour inaptitude serait réduite à une seule visite et le médecin ne pourrait plus formuler des préconisations pour l'adaptation du poste de travail (restrictions, aménagement, changement de poste...). Le « tiers-temps » des médecins pour l'étude des conditions de travail est supprimé : il n'y a plus besoin de médecin spécialiste connaissant le travail et ses effets sur la santé. Tout cela avec des SST ayant des conseils d'administration où les employeurs disposent des deux tiers des sièges. Un appel est lancé par 200 médecins et inspecteurs du travail.

Pour lire et signer la pétition : non-mort-medecine-travail.net